



Dans une interview exclusive à paraître dans EcoMatin de ce mercredi, 03 mai, le Français Stéphane Descazeaud s'exprime pour la première fois sur le deal conclu entre l'entreprise qu'il dirige depuis bientôt un an avec le groupe Diageo, répond aux accusations de confiscation du marché de la bière, etc.

Arrivé à la tête de la Société anonyme des brasseries du Cameroun (SABC), devenue il y a quelques mois Boissons du Cameroun, le 16 mai 2022, Stéphane Descazeaud trouve que le climat des affaires au Cameroun est propice au développement des activités économiques. Dans une interview exclusive accordée à EcoMatin et à paraître ce mercredi, 03 mai, il s'exprime sur la nouvelle dénomination de l'entreprise, qui, d'après lui, symbolise le choix de l'évolution de l'activité de SABC directement, ou à travers ses filiales SOCAVER et SEMC. « Dans sa transformation et sa marche en avant dans l'histoire, SABC est passée d'une entreprise centrée sur le brassage, à une entreprise qui assure aujourd'hui une intégration amont et aval de ses activités, pour soutenir durablement la création de valeur, le développement d'autres filières connexes, d'une économie à la fois solidaire et circulaire, la promotion du consommateur local et du Made in Cameroun ». Le message intrinsèque de cette évolution, explique-t-il, est de faire comprendre au public que la SABC est plus qu'une simple

brasserie. « Cette nouvelle appellation véhicule également notre engagement RSE (responsabilité sociétale d'entreprise, ndlr), qui consiste, au moyen de diverses actions au sein des communautés, à améliorer les conditions de vie des populations ».

C'est en tout cas un énorme défi pour lui de diriger un tel mastodonte, surtout au lendemain du rachat, pour un montant de 300 milliards Fcfa, de Guinness Cameroon S.A au britannique Diageo. Le Directeur général de Boissons du Cameroun, sur ce deal qui suscite la colère de la concurrence, notamment de la part de l'Union camerounaise des brasseries (UCB), explique qu'il permet au groupe Castel d'élargir sa gamme à des produits qu'elle ne produit pas jusqu'ici. Car, jusque-là, l'entreprise ne produisait pas de bière dite « stout », par opposition à la bière « lager ». Sur la décision de Diageo de partir, Stéphane Descazeaud estime que « Diageo s'est rendu à l'évidence qu'il ne pouvait pas assurer lui-même la croissance de Guinness au Cameroun et a pensé que Castel, à travers ses usines au Cameroun pouvait le faire et bien, grâce à son expertise reconnue, l'étendue de son réseau de distribution et la robustesse de sa chaîne de production ». Sur les accusations de monopole faites contre Boissons du Cameroun, il estime qu'il y a des parts de marché à conquérir pour tout le monde. « La demande est forte, et chaque acteur peut trouver sa place. Mais pour cela, il faut d'abord réaliser des investissements conséquents (...) Aujourd'hui, nous n'arrivons même pas à profiter des avantages de la ZLECAF pour exporter suffisamment, alors que la bière camerounaise est très appréciée dans la sous-région. En quoi Boissons du Cameroun empêche-t-elle la libre concurrence ? », lance-t-il.

Alors que UCB a récemment annoncé avoir été en justice pour dénoncer ce deal porteur d'après elle de germes de monopole, notamment devant la Cour de justice de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), il assure dans cette opération, son entreprise a scrupuleusement respecté le processus imposé par la Commission de la concurrence de la Cemac. L'intégralité de l'interview est à lire dans les colonnes d'EcoMatin, ce mercredi.

EcoMatin